



Doc. 15825  
10 octobre 2023

## Le logiciel espion Pegasus et autres types de logiciels similaires et la surveillance secrète opérée par l'État

### Amendement<sup>1</sup> n° 5

*Dans le projet de résolution, au paragraphe 8, première phrase, après les mots «pour justifier», ajouter les mots suivants:*

«sans contrôle juridictionnel»

#### *Note explicative*

Une fois encore, l'enjeu essentiel de l'utilisation de logiciels espions par un État membre du Conseil de l'Europe réside dans leur utilisation sans contrôle ou supervision par un juge ou un tribunal.

#### *Déposé par:*

HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC  
HOYO Belén, Espagne, PPE/DC  
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC  
MAROTO Javier, Espagne, PPE/DC  
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC

---

1. 2023 - Quatrième partie de session

